



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

du Registre des délibérations du Conseil municipal

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	32	17	0

SEANCE du jeudi 22 décembre 2016

OBJET : 37-3 - JEUNESSE - SOLIDARITE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « LES RESTAURANTS DU CŒUR » - AUTORISATION DE SIGNATURE

Le jeudi 22 décembre 2016 à 15h30,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 15/12/16, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Yves DAHAN, Mme Khéra BADAoui, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, M. Bernard MONIER, M. Gérald LACOSTE, M. Jacques BARTOLETTI, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Agnès GAILLOT, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, Mme Cécile DUMAS

Procurations

M. Serge AMAR à M. Eric DUPLAY
M. Audouin RAMBAUD à M. Eric PAUGET
Mme Marina LONVIS à Mme Angèle MURATORI
M. Patrice COLOMB à M. Bernard MONIER
M. André-Luc SEITHER à M. Jacques GENTE
Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Anne-Marie BOUSQUET
Mme Martine SAVALLI à M. Yves DAHAN
Mme Marguerite BLAZY à M. Jean LEONETTI
Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO
Mme Carine CURTET à M. Gérald LACOSTE
Mme Sophie NASICA à Mme Vanessa LELLOUCHE
Mme Rachel DESBORDES à Mme Agnès GAILLOT
M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP
Mme Alexia MISSANA à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN
M. Tanguy CORNEC à M. Lionel TIVOLI
M. Marc GERIOS à M. Louis LO FARO
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

Absents :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme BORCHIO-FONTIMP, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

312446

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 28 DEC. 2016

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 30 DEC. 2016

Pour le Maire,



A. CLAVERIE
Directeur

37-3 - JEUNESSE - SOLIDARITE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « LES RESTAURANTS DU CŒUR » - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : SPORTS - JEUNESSE - EDUCATION - PETITE ENFANCE

La Commune, par le biais de la Direction Jeunesse Loisirs, dans le cadre de ses missions sociale, culturelle et éducative auprès des enfants, des adolescents et des jeunes âgés de 3 à 25 ans, met en place et/ou participe à des actions de sensibilisation pédagogique sur de nombreux thèmes citoyens : droit de l'homme, développement durable, sécurité routière ou encore solidarité.

C'est à ce dernier titre qu'elle souhaite renouveler son engagement en faveur des « Restaurants du cœur » à travers l'organisation de collectes régulières auprès du public des centres de loisirs (familles) en mobilisant et en sensibilisant les enfants fréquentant ces structures.

Ainsi, quatre collectes maximum par an sont organisées. Les biens collectés sont exclusivement des jouets, des denrées alimentaires, des vêtements ou du nécessaire de puériculture (couches, lingettes...) répartis selon les saisons.

Lors de chaque collecte, la Commune désigne un référent d'un centre de loisirs ayant la charge de l'organiser au sein des autres centres et de prendre en charge la remise officielle au sein de son propre centre.

Les biens récoltés sont remis officiellement à un responsable de l'association, à la fin de chaque collecte, par les enfants et le référent de l'action au sein de la Direction Jeunesse Loisirs.

Il est rappelé qu'aucun don d'argent n'est collecté par la Commune au profit des « Restaurants du cœur - les Relais du Cœur ».

Le partenariat est conclu à titre gratuit pour une durée d'un an soit du 1er janvier au 31 décembre 2017.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL


A la majorité par 47 voix POUR sur 49 (2 CONTRE : Mme MURATORE, M. AUBRY),

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec les « Restaurants du cœur-les relais du cœur », ainsi que tout avenant qui ne bouleverserait pas l'économie générale du contrat.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

DCM N.37-3 - JEUNESSE - SOLIDARITE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION
" LES RESTAURANTS DU COEUR " - AUTORISATION DE SIGNATURE

Date de transmission de l'acte : 30/12/2016

**Date de réception de l'accusé de
réception :** 30/12/2016

Numéro de l'acte : DCM3124-16 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20161222-DCM3124-16-DE

Date de décision : 22/12/2016

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes